

### Cheminée

La loi vous impose de ramoner une fois par an votre cheminée. En effet, une mauvaise évacuation des fumées entraînera la formation de CO dans la pièce.

### Chambre

De manière générale, il vaut mieux ne jamais avoir recours à des appareils de chauffage mobiles qui fonctionnent au pétrole, au kérozène ou au gaz. Privilégiez plutôt des chauffages d'appoint électriques. Si toutefois vous deviez y avoir recours, ne l'utilisez pas plus d'une heure en continu, aérez votre pièce et ne dormez surtout jamais avec ce genre d'appareil allumé.

### Séjour

Il est dangereux de laisser un poêle allumé en position basse. Cela diminue le tirage de la cheminée.

Laissez le clapet d'oxygène d'un poêle à charbon et/ou à bois suffisamment ouvert. Les flammes doivent toujours pouvoir être suffisamment oxygénées.

Les poêles de même que les chaudières de chauffage central doivent être correctement raccordés à une cheminée et être entretenus par un professionnel tous les ans.

### Installation de chauffage central, brûleur au gaz ou au mazout

Toute combustion présente un risque de CO. Ce risque est lié à une mauvaise combustion ou à une mauvaise évacuation des gaz de fumée.

Faites donc installer et vérifier régulièrement votre chaudière par un professionnel.

- Chauffage central au mazout : faites vérifier l'appareil une fois par an.
  - Poêle au charbon, pellets, mazout ou bois : faites vérifier l'appareil une fois par an.
  - Appareil à gaz : faites vérifier l'appareil deux fois par an.
- Veillez à bien aérer l'espace où se trouve l'installation.

### Chauffe-eau à gaz et appareils de production d'eau chaude

Environ la moitié des intoxications au CO sont causées par de petits chauffe-eau à gaz de 5 litres raccordés à une douche ou à une baignoire. De plus, la salle de bain est, le plus souvent, un petit local peu ventilé où l'air est saturé en vapeur d'eau.

Veillez à ce qu'il y ait une aération suffisante dans la pièce où l'appareil brûle le combustible.

L'appareil ne peut pas présenter de traces de corrosion, de rouille, de suie.

Vérifiez si la flamme du brûleur est bleue. Voyez-vous une flamme jaune ? Dans le cas du gaz, l'apparition d'une teinte orangée signe un défaut de combustion. Il faut, dans ce cas, faire appel à un professionnel.

### Cuisine

N'utilisez jamais vos appareils de cuisine comme chauffage, c'est très dangereux !

### Garage

Ne démarrez jamais votre véhicule dans un garage fermé. Il en va de même pour chaque appareil équipé d'un moteur à combustion, comme une tondeuse à gazon, une mobylette, un générateur...

Les gaz d'échappement des moteurs à combustion contiennent énormément de CO. Dans un espace fermé, une quantité trop importante de CO peut ainsi s'accumuler. Ouvrez dès lors la porte du garage avant de démarrer le moteur.

### Barbecue

Utilisez un barbecue ou grill seulement à l'extérieur. Même en laissant la porte ouverte, il est dangereux d'installer le barbecue dans le garage. Un barbecue ou grill dans un espace fermé ou mal aéré représente un réel danger d'intoxication au CO.

